

Nouvelles révélations

FAUNE Un garde-chasse multiplie les ennuis avec la justice dans une succession rocambolesque d'affaires. Informé de certains faits, le Service de la chasse n'a pas jugé bon de les dénoncer au procureur.

PAR MARIE.PARVEX@LENOUVELLISTE.CH

Destruction d'appareils photographiques appartenant à l'Université de Berne, dissimulation de trois tirs accidentels pour «services rendus», tir illégal d'un trophée de cerf en compagnie d'un client et détention inadéquate de deux aiglons, comme le révélait «Le Nouvelliste» en juillet dernier: ce sont tous les soupçons qui pèsent aujourd'hui sur un garde-chasse valaisan sous le coup d'au moins trois instructions pénales. Condamné une fois à une contravention mineure pour maltraitance sur des chevaux, l'homme est depuis plusieurs années dans le viseur de la justice pour ces diverses affaires. Aucune des procédures n'a encore abouti à ce jour.

Or, un garde-chasse est un représentant de la justice. «Au vu de ce statut particulier et des obligations en découlant – notamment quant à la protection de la faune», les faits «qui pourraient être reprochés au recourant n'en apparaissent dès lors que plus graves», souligne le Tribunal fédéral dans l'un des arrêts concernant l'une de ces affaires. Ni le garde-chasse ni son avocat n'ont souhaité s'exprimer, invoquant le secret de fonction.

Informé, le Service de la chasse n'a pas dénoncé au Ministère public

Certains de ces faits ont d'abord été dénoncés au chef du Service de la chasse, Peter Scheibler. C'était par exemple le cas des conditions de détention des aiglons qui fait au-

jourd'hui l'objet d'une instruction du Ministère public. Mais le service n'a pas transmis ces informations au procureur, comme l'a appris «Le Nouvelliste». «Selon les informations à ma disposition et confirmées par Peter Scheibler, le garde-chasse n'a pas commis d'infraction justifiant une intervention auprès du Ministère public», explique Jacques Melly. «Le garde-chasse a été mandaté par le Service de la chasse pour prendre en charge ces oiseaux, leur donner les premiers soins selon les instructions et procédures habituelles afin de sauver ces rapaces, raison pour laquelle il n'est pas apparu pertinent de dénoncer ces faits.»

«Des passe-droits auraient été accordés entre personnes censées pourtant œuvrer au bon fonctionnement de la justice.»

Parmi les chasseurs et les observateurs de la faune, ils sont plusieurs à ne pas comprendre: «Cet homme comment plein d'infractions mais il passe toujours entre les gouttes et il est toujours à son poste», disent-ils, en soupçonnant des appuis politiques. C'est que l'homme s'est fait de nombreux ennemis. Chose rare dans ce milieu à part et très secret, les langues commencent à se délier et les témoignages



L'Université de Berne avait installé une série de pièges photographiques en Valais afin de recenser les traces des animaux (photo du haut). Suite à la destruction de plusieurs de ses appareils (photo ci-dessus), elle a porté plainte contre inconnu en 2012. DR

se multiplient devant la justice. Le procureur a déployé des moyens considérables dans ces affaires, notamment en mettant le garde-chasse sur écoute pendant plusieurs mois.

Disparition des caméras de l'Université de Berne

Tout a commencé lorsque l'Université de Berne a porté plainte contre inconnu, en 2012, pour le vol, la des-

truction et l'instigation à la destruction d'appareils photographiques installés dans la nature pour réaliser une étude sur les grands prédateurs et leurs proies. Sollicité pour collaborer à cette recherche, le canton décline l'offre estimant que ses propres suivis sont suffisants. Sur ordre de Jacques Melly, l'Université informe les gardes-chasse de l'emplacement des appa-

reils photographiques «de sorte à éviter toute interférence», écrit alors le conseiller d'Etat. Or, dès le premier hiver de cette étude, en 2011-2012, l'Université constate que ses caméras sont volées ou détruites sur l'entier du territoire valaisan. Vingt-huit caméras se volatilisent cette première année. Selon l'Université, dans la zone confiée au garde-chasse, les caméras disparaissent le lende-

Cette eau-de-vie qui ressuscite les plats

SION La 17^e édition de la Fête du goût fait la part belle à l'eau-de-vie. Et ce n'est pas pour déplaire au public...

Samedi, sous un soleil délicieux, la capitale valaisanne a pris des airs de chef-lieu des saveurs. Quelque 70 plats mitonnés par les restaurateurs de la ville ont nourri la curiosité des épicuriens.

Si la variété de plats proposés reste une force de la manifestation, plusieurs d'entre eux partagent un trait commun. En effet, à y regarder de plus près, les menus «dégoulinés» d'eau-de-vie. Risotto flambé à la Williamine, wok de légumes parfumés à l'absinthe, saucisse sèche au génépi et autre tarte de bœuf aromatisé au

thym et à l'abricotine, garnissent la carte des mets. «La distillerie Morand fête ses 130 ans et elle est notre invitée d'honneur», explique Thierry Delalay, président de la manifestation. «Après la cuisson, l'alcool s'évapore. Les plats gardent seulement la saveur de l'eau-de-vie», poursuit-il. «Ces produits font partie de notre terroir.»

Dans la tradition

Pourquoi l'abricotine et ses semblables tiennent-elles une place privilégiée dans nos assiettes? Au fil des rencontres,

nos interlocuteurs ont la bouche pleine du même mot: tradition. «Les bonnes recettes traditionnelles s'accompagnent toujours d'une liqueur ou d'un alcool», soulignent Hélène et Claude, un couple venu déguster quelques encas. «Un chou à la crème, c'est plus ou moins tentant. Mais si on y ajoute du génépi, je suis preneur», ajoute le jeune homme. A quelques pas de là, la famille Baldini s'est installée à l'ombre d'une ruelle. Séverine, mère de deux enfants, salue la souplesse des restaurateurs. «Il y a beaucoup de plats qui ce-



L'eau-de-vie tient une place de choix dans les mets proposés aux épicuriens de la Fête du goût. LE NOUVELLISTE

ment de l'alcool, mais si on demande d'ôter une sauce ou un ingrédient, tout le monde est arrangeant.» A son côté,

son époux Eric acquiesce et relève au passage l'importance du savoir-faire local. «L'eau-de-vie fait partie de notre patri-

moine», précise-t-il. «C'est une très bonne chose que des produits de chez nous soient mis en avant.» DMA